الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSULAT D'ALGERIE A BOBIGNY

قنصلية الجزائر ببوبيني

CERTIFICAT DES SERVICES

(Article 3 de l'accord Algero-Français du 11 octobre 1983)

VOUS ETES BINATIONAL (ALGERO-FRANCAIS) VOUS AVEZ EFFECTUE LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC). VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UN CERTIFICAT DES SERVICES JUSTIFIANT DE L'ACCOMPLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE.

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DES SERVICES ARTICLE 3 :

1-PHOTOCOPIE DE LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE.

2-PHOTOCOPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE ALGERIENNE OU PASSEPORT ALGERIEN EN COURS DE VALIDITE.

3-CARTE NATIONALE D'IDENTITE FRANCAISE OU PASSEPORT FRANÇAIS EN COURS DE VALIDITE.

ENVOYER VOTRE DEMANDE A L'ADRESSE SUIVANTE :

-CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE DE PARIS
BAT 235, 16 BIS, AVENUE PRIEUR DE LA COTE D'OR Cs 40300
94114 Arcueil.